

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2023

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1336)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1007

présenté par
Mme Serre

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si la nécessité de réfléchir à une meilleure répartition des obligations est nécessaire, la mesure coercitive ne semble pas être la solution idoine. Il convient plutôt de rendre attractif les métiers du secteur médical. Tel est l'objet de cet amendement.